

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS250

AMENDEMENT

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE 54

À la phrase unique de l'alinéa 3, après les mots :

« y compris »

insérer le mot :

« celui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.